

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 03 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 25 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme KEMPF (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à M. GABRIEL), Mme CORREA (pouvoir à M. OLLIER), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 182 - Décisions municipales prises par le Maire en application des articles L.2122-22 du CGCT.**

Le Maire demande aux membres de l'Assemblée délibérante de prendre acte des décisions qui ont été prises dans l'intervalle des deux séances du Conseil municipal.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2023 ;

**PREND ACTE** des décisions qui ont été prises par le Maire dans l'intervalle des deux séances

du Conseil municipal.

N° 2023/135 - Dépôt de plainte contre X pour intrusion non autorisée dans un établissement scolaire.

N° 2023/136 - Contrat de maintenance et hébergement du logiciel LIGEO GESTION et LIGEO DIFFUSION à souscrire auprès de la société EMPREINTE DIGITALE.

*Montant : 4 706,25 € T.T.C. par an*

N° 2023/137 - Retirée

N° 2023/138 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat 22264 conclu avec OPTION NUMERIQUE pour la maintenance des photocopieurs, portant modification de sa dénomination sociale.

N° 2023/139 - Contrat à conclure avec la société ADAM VISIO pour la création et l'animation de web conférences nommées Happy Visio.

*Montant : 6 960,00 € T.T.C.*

N° 2023/140 - Dépôt de plainte contre X pour incendie criminel.

N° 2023/141 - Dépôt de plainte contre X pour dégradation d'un bâtiment communal.

N° 2023/142 - Organisation d'une vente de gré à gré de photocopieurs vétustes.

*Montant : 1 890,00 € T.T.C.*

N° 2023/143 - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 3 100 000 € auprès de la Banque Postale dans le cadre du financement du budget 2023.

N° 2023/144 - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 4 000 000 € auprès de l'établissement bancaire Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels dans le cadre du financement du budget 2023.

N° 2023/145 - Contrat à conclure avec Madame BARILLOT VINCE, psychologue, pour des interventions au sein des collèges et lycées de la Commune.

*Montant : 6 720,00 € T.T.C.*

N° 2023/146 - Contrat à conclure avec la société château D'EAU SAS, pour la location et l'entretien de fontaines à eau reliées sur le réseau de distribution d'eau de la Ville.

*Montant : 51 867,00 € T.T.C.*

N° 2023/147 - Contrat à conclure avec SDEL INFI pour la fourniture et la mise en service du système préliminaire d'Hypervision dans le cadre de la Smart-city.

*Montant : 89 127,53 € T.T.C.*

N° 2023/148 - Dépôt de plainte contre X pour incendies criminels et dégradation de biens communaux.

N° 2023/149 - Avenant n°2 au bail conclu entre la société SUEZ EAU FRANCE et la commune de Rueil-Malmaison pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle de terrain cadastré AVn°244P sis à Rueil-Malmaison, avenue de Seine.

*Montant : 10 000,00 € T.T.C. (redevance annuelle)*

N° 2023/150 - Convention d'occupation précaire d'un logement communal situé 90 rue du Lieutenant-Colonel de Montbrison à Rueil-Malmaison à conclure avec Madame Nassera KOTBI.

*Montant : 532,41 € T.T.C. loyer mensuel +forfait charges 104.54 €.*

N° 2023/151 - Contrat à conclure avec ATEC HYGIENE pour la lutte contre les nuisibles.

*Montant : 111 909,60 € T.T.C. Estimation sur les quatre ans des prestations curatives et préventives.*

N° 2023/152 - Modification de la décision du Maire n°2023-147 : réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3 100 000€ auprès de la Banque Postale dans le cadre du financement du budget 2023.

N° 2023/153 - Contrat n°23138 avec la Société France Tribunes pour la fourniture et le montage d'une tribune au Stade du Parc.

*Coût du projet : 32 628 € T.T.C*

N° 2023/154 - Approbation de la convention à conclure avec le Lycée Richelieu pour la mise à disposition temporaire du parking du Lycée Richelieu au bénéfice d'agents de la Ville, logés ou exerçant leurs fonctions au 45 rue George Sand, pendant les travaux d'isolation thermique des bâtiments.

*Mise à disposition à titre gratuit.*

N° 2023/155 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat 22264 conclu avec OPTION NUMERIQUE pour la maintenance des photocopieurs, portant modification de sa dénomination sociale.

N° 2023/156 - Contrat à conclure avec la société BE RESILIENT GROUP (BRG) pour l'élaboration du plan de continuité d'activité dans le cadre d'une cyberattaque de la ville.

*Montant : 36 612,00 € T.T.C.*

N° 2023/157 - Contrat à conclure avec TODEMINS pour l'acquisition et la réparation de matériels d'entretien (lot n°1).

*Montant annuel : 28 358 € H.T (soit 34 029.60 T.T.C)*

N° 2023/158 - Convention avec l'institut de formation d'animateurs de collectivités (I.F.A.C.) pour la mise à disposition des locaux de l'accueil de loisirs Bellerive, La Malmaison et Jean Macé dans le cadre des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.) et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs (B.A.F.D.).

*Mise à disposition à titre gratuit*

N° 2023/159 - Contrat à conclure avec PLUG AND PLAY pour la location de matériel vidéo, de sonorisation (et prestations associées) pour les manifestations liées à la coupe du Monde de Rugby 2023.

*Montant : 20 225,63 € T.T.C. (retransmission du match d'ouverture*

N° 2023/160 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat n°20052 conclu avec la société ESRI, portant prolongation du contrat.

*Montant de la plus-value : 1 407.54 € T.T.C*

N° 2023/161 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat n°22102 conclu avec la société ESRI FRANCE, portant prolongation du contrat.

*Montant de la plus-value : 9 184.69 T.T.C € T.T.C*

N° 2023/162 - Dépôts de plainte contre X et auteurs identifiés pour des faits intrusions sur deux structures accueillants du public.

N° 2023/163 - Convention d'occupation temporaire du Parc de Bois-Préau au profit de la ville pour la réalisation de la cérémonie d'accueil du XV de France dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

*Redevance : 2500 €*

N° 2023/164 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville à diverses associations pour l'année 2023.

- *Institut Française de Gouvernance Publique : 1400 €*
- *Association Prix des Incorruptible : 30 €*
- *Association pour le Développement du Bâtiment Bas Carbonne : 350€*

N° 2023/165 - Contrat à conclure avec la Galerie POLKA pour le prêt "clé en main" de l'exposition "Esprit Rugby" du 1er septembre 2023 au 1er novembre 2023 à l'Atelier Grogard.

*Montant : 66 211,00 € T.T.C.*

N° 2023/166 - Contrat à conclure avec NEOCITY pour la mise en place d'un nouvel outil de gestion des signalements.

*Montant : 6 897,60 € T.T.C Montant forfaitaire annuel*

N° 2023/167 - Convention à conclure avec l'association "THERMIE" aux fins de mise à disposition à titre précaire d'un terrain communal rue Léon Hourlier.

*Montant : 1 000,00 € T.T.C. redevance annuelle*



**Patrick OLLIER**

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 9 octobre 2023

N° identifiant : 092-219200631-20231003-lmc146105-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 9 octobre 2023

